



INFOS ADZRP n° 39 – MAI 2013

<http://adzrp.e-monsite.com>

8 juin

Journée nationale de mobilisation des associations riveraines des sites Seveso.



A Donges :

Après concertation avec les responsables des associations de commerçants, l'ADZRP sera présente place André MORVAN, devant la Mairie.

Elle fera de cette journée un moment festif et revendicatif.

Des initiatives comparables se dérouleront à La Rochelle, Tersanne, St Pierre des Corps, Martigues-La Mède, Caen-Hérouville St Clair, Queven-Lanester, Toulouse, PPRT LACROIX Sainte Foy de Peyrolles....

Au programme :

Exposition

Débats

11 h 15 : Intervention du Président

Initiatives sur le terrain*

12 h : verre de l'amitié.

Un ultime rendez-vous à 18 h.

Toute la journée, les membres de l'association se tiendront à la disposition des visiteurs pour répondre aux interrogations.

* : se munir du gilet jaune disponible dans votre voiture.



APRES LE CM DU 16 MAI : LA MUNICIPALITE FAIT FAUSSE ROUTE. QUI VEUT-ELLE EPARGNER ?

Point de vue :

En acceptant de financer une partie des travaux qui seraient imposés aux riverains pour se protéger de risques dont ils ne sont pas responsables, la Municipalité contribue à transférer la responsabilité des industriels sur les riverains.

Nous aurions aimé entendre d'autres avis. Le silence assourdissant au moment du vote de la délibération était impressionnant. Nombre de présents dans l'assistance ont très mal ressenti ce mutisme.

Au regard des enjeux, des exigences rappelées à de nombreuses reprises par les riverains, des arguments précis avancés par l'Association, il aurait été juste d'entendre l'expression des élus de l'équipe municipale. Pourquoi la Mairesse est la seule à intervenir sur un sujet aussi sensible et conflictuel ?

S'il ne s'est jamais rien passé à Donges comme a voulu le rappeler un Dongeois présent dans la salle, c'est tant mieux et nous souhaitons tous ensemble qu'il en soit toujours ainsi.

Sauf que le risque zéro n'existe pas et qu'une catastrophe est malheureusement toujours possible. Les exemples ne manquent pas.

En exigeant de l'industriel la réduction des risques à la source, les riverains veulent garantir leur sécurité et par la même occasion celle des salariés. C'est la raison d'être de l'Association.

Vouloir prendre en charge des dépenses jugées inutiles mais surtout inefficaces a deux conséquences :

- l'augmentation de la pression fiscale sur l'ensemble des contribuables
- le transfert sur les riverains d'une responsabilité qui incombe à l'industriel générateur de risques.

Autant de raisons qui motivent la révision de la loi Bachelot exigée par les riverains.

CM suite

Par souci d'objectivité, l'ADZRP avait adressé préalablement à la tenue du Conseil Municipal un courrier argumenté (extraits ci-dessous).

Lors du Conseil Municipal qui se tiendra jeudi 16 mai, chacune, chacun d'entre vous aura à se prononcer sur « l'engagement de la commune de Donges de participer au financement des travaux prescrits pour les immeubles à usage d'habitation ».

L'Association Dongeoise des Zones à Risques et du PPRT a salué à plusieurs reprises l'engagement de Madame le Maire auprès des riverains qui contestent la loi 2003-699 du 30 juillet 2003 et considèrent que l'industriel qui génère le risque doit en assumer les conséquences.

Rappelons les deux vœux votés à l'unanimité par votre Conseil Municipal les 24 mars 2011 et 10 mai 2012.

Les déclarations qui sont le reflet des exigences formulées par les riverains engagent chacun(e)d'entre vous.

Permettez-nous d'en rappeler quelques unes : « La plupart des foyers concernés (retraités, ouvriers, employés) perçoit des revenus modestes et non imposables... Pourquoi devraient-ils supporter le coût engendré par des risques dont ils ne sont pas responsables?... Considérant que la loi de 2003 est inapplicable dans la mesure où elle repose essentiellement sur le financement par les particuliers de sécurisation de leur implantation, considérant qu'il appartient à l'Etat et aux entreprises génératrices des risques, suivant le principe « pollueur-payeur », d'indemniser les particuliers qui n'ont aucun intérêt à vivre dans une zone Séveso », vous demandiez à l'Etat de revoir la législation afin d'en permettre une application plus juste et plus équilibrée « en exigeant – notamment- que l'industriel prenne toutes les dispositions nécessaires de réduction des risques à la source ». Cette dernière affirmation induit de fait la suppression de la notion de « travaux économiquement acceptables » pour l'industriel.

Nous pourrions multiplier les déclarations :celle du responsable de la section de Parti Socialiste de Donges qui écrit le 14 janvier 2012 : « La sagesse serait d'abroger la loi, car imparfaite pour un autre dispositif assurant la sécurité de la population, la préservation de leurs biens en conciliant les intérêts économiques. »

Pourquoi vouloir focaliser la discussion sur le seul financement des travaux dont une partie serait prise en charge par la Commune et la CARENE ? Cette proposition aboutirait inmanquablement à une augmentation de la pression fiscale, conséquence qui serait en contradiction avec vos déclarations citées précédemment.

Cette réalité serait encore aggravée si on tient compte également de la mise aux normes des Etablissements recevant du public, recensés dans la zone de dangers.

Les travaux de renforcement du bâti porteraient sur une modification, voire un changement des fenêtres pour les habitations situées dans des zones de pressions atteignant 50 mb et même 140 mb.

50 mb représente une pression de 500 kg /m². Calculez ce que cela représente sur une façade de 20 m².

Renseignements pris auprès de constructeurs de fenêtres, les produits fournis sont testés à une pression de 1800 pascal soit 18 mb. Ils ne résisteraient pas aux pressions imposées.

Les travaux prescrits seraient donc inefficaces, coûteux et grèveraient fortement les deniers publics..

Par ailleurs, comme vous le savez, le montant des travaux ne peut excéder 10 % de la valeur vénale de l'habitation. Quelle réponse apporter aux habitants qui s'interrogent quand le montant sera supérieur à cette fourchette ? Certains seraient prescrits, d'autres préconisés, non obligatoires. Que devient alors la sécurité due aux riverains ?

Un élément supplémentaire qui démontre l'incohérence du texte Bachelot et la nécessité de réduire les risques à la source.

Plus grave encore, le fait, que la loi, par son incapacité à répondre à l'ensemble des exigences recensées, fait peser sur celles et ceux qui seraient tentés de l'accepter en l'état, une menace sérieuse : « la mise en danger délibéré de la personne d'autrui ».

Nous sommes persuadés, qu'au moment de vous prononcer sur la question qui vous est posée, vous ne manquerez pas de respecter et les principes définis dans les vœux exprimés antérieurement et les demandes formulées par les riverains.....



LA PRESSE LOCALE A RENDU COMPTE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Vous trouverez ci-dessous les précisions adressées le 19 mai à l'un des journaux.

L'association Dongeoise des Zones à Risques et du PPRT veut préciser plusieurs points après la parution dans votre édition du samedi 18 mai de l'article intitulé « Donges. Plan de prévention des risques au conseil. LE FOSSE SE CREUSE ».

Elle vous demande de bien vouloir informer vos lecteurs des précisions apportées ci-dessous.

L'ADZRP, les riverains ont toujours affirmé qu'il était normal qu'un Etat se soucie de la sécurité des habitants. Le refus exprimé porte sur le projet de PPRT tel qu'il est défini aujourd'hui et qui découle de la loi Bachelot du 30 juillet 2003. Les incohérences sont nombreuses :

- Obligation faite aux riverains de se protéger de risques dont ils ne sont pas responsables mais générés exclusivement par l'industriel,
- Travaux de renforcement des ouvertures inefficaces donc inutiles. Les pressions de 50 mb (500 kg/m²) auxquelles sont exposées nombre d'habitations sont plusieurs fois supérieures à celles qui peuvent être supportées par les fenêtres actuellement sur le marché,
- Incidence sur le montant des impôts exigé des habitants....

- Notion de « travaux économiquement acceptables » pour l'industriel qui tourne le dos à la sécurité due aux riverains,

....

Pour ces raisons notamment, les habitants et leur association demandent la révision de la loi Bachelot et un moratoire dans l'attente de l'écriture d'un nouveau texte.

Par ailleurs, l'ADZRP est une association indépendante. Elle n'est soutenue ni par la 'minorité municipale', ni par les élus majoritaires. Cette indépendance à laquelle elle est très attachée lui permet d'exprimer librement ses avis. C'est ainsi qu'elle peut réaffirmer avec force en direction des élus qui ont voté la délibération présentée lors du Conseil Municipal du 16 mai qu'ils se trompent.

L'ADZRP A DEMANDE A RENCONTRER LE PRESIDENT DE LA CARENE LE 5 MAI DERNIER (extraits).

L'Association Dongeoise des Zones à Risques et du PPRT est porteuse des exigences formulées par les habitants concernés par le Plan de Prévention des Risques Technologiques voulu par la loi 2003-699 du 30 juillet 2003 (loi Bachelot).

Ils n'ont de cesse de rappeler que leur exigence première est la réduction des risques à la source et l'abandon de la notion de « travaux économiquement acceptables » pour l'industriel. Ils considèrent que les travaux de renforcement du bâti qui leur seraient imposés seraient inefficaces au regard des sources de dangers existantes, explosion notamment.

Les habitants entendent que la CARENE serait prête à s'engager financièrement à hauteur d'un million et demi d'euros pour diagnostiquer quelques habitations.

Plus que jamais, comme de nombreuses autres associations de défense de riverains impactés par un PPRT en France, ils contestent avec force la loi Bachelot.

Cette loi est injuste tant socialement qu'économiquement car elle est inégalitaire, dangereuse, stupide, inapplicable et coûteuse.

Pour ces raisons, elles en demandent la révision et dans l'attente de l'écriture d'un nouveau texte la mise en place d'un moratoire.

Comme vous, nous sommes soucieux des deniers publics et nous pensons qu'il est de la responsabilité de l'industriel, générateur de risques, de financer les travaux permettant aux riverains de vivre en toute sécurité.....

Nb : Le Président de l'ADZRP vient d'être contacté. Le rendez-vous est fixé le 13 juin prochain